

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
190<sup>e</sup> année  
20 novembre 2014  
n° 40 / 7621<sup>e</sup>  
pages 2289 à 2336

## CHRONIQUE / Notaire

L'analyse économique-juridique du notariat  
« Bercy » au pays des merveilles

> Bruno Deffains et Mustapha Mekki

2312

## ACTUALITÉS

- 2292 Surveillance unique des établissements de crédit: publication d'une ordonnance
- 2295 Bail commercial: publication du décret d'application de la loi du 18 juin 2014
- 2296 Contrat d'édition: publication d'une ordonnance d'extension de l'accord-cadre
- 2298 Association syndicale libre: portée du défaut de mise en conformité des statuts
- 2300 Prestations sociales: exclusion des citoyens de l'Union économiquement inactifs
- 2303 Peine perpétuelle: conventionnalité du régime français de réexamen
- 2304 Prescription de l'action publique (crime): suspension du point de départ du délai
- 2305 Étranger (séjour irrégulier): droit à être entendu avant l'expulsion
- 2306 Simplification administrative: publication de trois ordonnances
- 2307 Faux détachement de salariés: publication d'une circulaire

## POINT DE VUE

- 2310 Le principe *ne bis in idem* dans le règlement et la directive Abus de marché 2,  
*Oun-Tat Tieu et Diane Hervey*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2317 **Panorama**: Droit du numérique, *Jacques Larrieu, Christian Le Stanc et Pascale Tréfigny*
- 2329 **Notes**: Le contentieux de la rupture brutale des relations commerciales  
n'est pas toujours réservé à la cour d'appel de Paris, *note sous Com. 7 oct. 2014, Frédéric Buy*
- 2332 Confirmation et précision d'une solution heureuse en matière d'indemnisation  
des victimes d'infractions, *note sous Crim. 23 sept. 2014, Jérôme Lasserre Capdeville*

## ENTRETIEN

- 2336 Franck Laffaille - Couples de même sexe mariés à l'étranger :  
imbroglio juridique italien

DALLOZ

321440



9 782993 214404

# Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER  
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

## RÉDACTION

### • RÉDACTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

#### Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

## ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 455 € HT (464,56 € TTC)

Étranger: 521 € HT

Prix au numéro: 21,44 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Novembre 2014

## Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient

un encart broché central « Recueil / AJ Famille »  
et un encart jeté « Tango »

# SOMMAIRE

2289 L'essentiel du Recueil Dalloz

## ACTUALITÉS

2292

### DROIT DES AFFAIRES

#### Banque-Crédit-Garantie

Surveillance unique des établissements  
de crédit: publication d'une ordonnance

Cautionnement (formalisme): omission  
du terme « intérêts », *Com.* 4 nov. 2014

#### Commerce électronique

Droit d'auteur: protection d'une œuvre  
disponible grâce à un lien internet,

*CJUE* 21 oct. 2014

#### Concurrence-Distribution

Rupture brutale des relations commerciales:  
portée de la compétence de la cour d'appel  
de Paris, *Com.* 4 nov. 2014

#### Entreprise en difficulté

Faillite personnelle: point de départ

de la prescription, *Com.* 4 nov. 2014

Plan de redressement: hiérarchie

entre continuation et cession de l'entreprise,  
*Com.* 4 nov. 2014

Période d'observation: sanction de la règle  
de dessaisissement, *Soc.* 5 nov. 2014

#### Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (charges): portée de l'absence  
de régularisation, *Civ.* 3<sup>e</sup>, 5 nov. 2014

Bail commercial: publication du décret

d'application de la loi du 18 juin 2014

Information des salariés en cas de cession

de leur entreprise: amendement d'abrogation

#### Propriété intellectuelle

Contrat d'édition: publication d'une  
ordonnance d'extension de l'accord-cadre

#### Société et marché financier

Société par actions simplifiée: fixation de la  
rémunération du président, *Com.* 4 nov. 2014

2297

### DROIT CIVIL

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Interdépendance contractuelle: conditions  
de la caducité du contrat de location,

*Com.* 4 nov. 2014

#### Famille-Personne-Succession

Rétablissement d'une particule: rectification  
d'un acte par le procureur de la République,

*Civ.* 1<sup>re</sup>, 5 nov. 2014

2298

### DROIT IMMOBILIER

#### Copropriété

Association syndicale libre:

portée du défaut de mise en conformité  
des statuts, *Civ.* 3<sup>e</sup>, 5 nov. 2014

Désignation du syndic:

vote en cas de propositions concurrentes  
de contrats de syndic, *Civ.* 3<sup>e</sup>, 5 nov. 2014

#### Expropriation

Code de l'expropriation:

publication d'une ordonnance

2299

### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

#### Droit européen

Prestations sociales: exclusion des citoyens  
de l'Union économiquement inactifs,

*CJUE* 11 nov. 2014

#### Droit international

République populaire de Chine:

portée des relations diplomatiques  
avec la France, *Civ.* 1<sup>re</sup>, 5 nov. 2014

2301

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Fraude fiscale: inconstitutionnalité  
de la publication du jugement

de condamnation, *Crim.* 5 nov. 2014

Terrorisme: adoption définitive et publication  
de la loi

#### Procédure pénale

Adaptation de la procédure au droit

européen: adoption du texte par le Sénat

Peine perpétuelle: conventionnalité du régime  
français de réexamen, *CEDH* 13 nov. 2014

Prescription de l'action publique (crime):

suspension du point de départ du délai,  
*Cass., ass. plén.*, 7 nov. 2014

2305

### DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

Étranger (séjour irrégulier): droit à être

entendu avant l'expulsion, *CJUE* 5 nov. 2014

Simplification administrative:

publication de trois ordonnances

#### Fiscalité

Assurances contre l'incendie (bâtiments

d'enseignement): constitutionnalité de la taxe,  
*Cons. const.*, 14 nov. 2014

2307

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Faux détachement de salariés:

publication d'une circulaire

Avantage individuel acquis: maintien de la rému-  
nération du temps de pause, *Soc.* 5 nov. 2014

2308

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Arbitrage (annulation): charge de la preuve  
du non-respect du contradictoire,

*Civ.* 1<sup>re</sup>, 5 nov. 2014

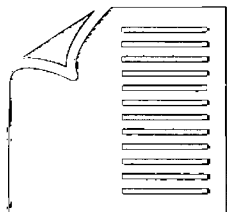
Action en justice des associations étrangères:

constitutionnalité sous réserve du régime,  
*Cons. const.*, 7 nov. 2014

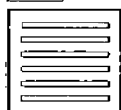


2310

Le principe *ne bis in idem* dans le règlement et la directive Abus de marché 2 par Oun-Tat Tieu et Diane Hervey



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES



### CHRONIQUE

2312

L'analyse économico-juridique du notariat « Bercy » au pays des merveilles par Bruno Deffains et Mustapha Mekki

### PANORAMA

2317

Droit du numérique septembre 2013 - septembre 2014 par Jacques Larrieu, Christian Le Stanc et Pascale Tréfigny

### NOTES

2329

Le contentieux de la rupture brutale des relations commerciales n'est pas toujours réservé à la cour d'appel de Paris, note sous Com. 7 oct. 2014 par Frédéric Buy

2332

Confirmation et précision d'une solution heureuse en matière d'indemnisation des victimes d'infractions, note sous Crim. 23 sept. 2014 par Jérôme Lasserre Capdeville

## ENTRETIEN

2336

Franck Laffaille - Couples de même sexe mariés à l'étranger : imbroglio juridique italien

### RECOMMANDATION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).